

Conseil Municipal du 13 novembre 2014

Présents : Lorène ABBA, Sylvie BERTHET, Emilie BOCQUET, André BOIS, Murielle GARCIA, Thomas LEFRANCO, Sylvie PAQUET, André ROCHAS, Alain SABY

Excusés : Mireille GOUMAS (pouvoir à Sylvie Paquet)
Mireille VEYRON (pouvoir à André Bois)

Date de la convocation : 07/11/2014

Début de séance : 20 h 00

Secrétaire de séance : Sylvie Berthet

1/ Finances budget général, décision modificative n°3 :

La commission finances présente la décision modificative retenue lors de la dernière réunion :

- Virements de crédits

DEPENSES

	BP 2014	Solde au 21/10/2014	DM à prendre
60/ Aménagement chef lieu	239 696.17	306 847.62	+849.95 +1 323.61 +12 000.00 +5 965.00 +2 000.00
77/ voirie	0.00	20 135.00	2 000.00 12 425.00 6 000.00
81/ maison Montigon	173 311.32	158 780.95	-12 000.00 -2 000.00
98/ enfouissement des lignes	129 935.48	115 714.68	+3 000.00
16/ emprunts et caution	34 993.08	34 143.13	-849.95
20/ dépenses imprévues	1 323.61	1 323.61	-1323.61
012/ personnel et cotisations	164 990.00	121 308.57	-3 000.00 -2 000.00 -6 000.00
023/ vir à la section investissement			+11 000.00

- Ouverture de crédit

RECETTES

	BP 2014	Solde au 21/10/2014	DM à prendre
13/ Subvention	57 400.00	57 400.00	+5 965.00 +12 425.00
021/ vir de la section fonctionnement			+11 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Approuve la décision modificative n°3

Pour : 11 contre : abstention :

2/ Indemnités du conseil à Mme la Trésorière :

Le Maire rappelle au Conseil la demande qui nous est faite concernant l'octroi :

- d'une indemnité de conseil de 398.35 €
- d'une indemnité de confection budget de 45.73 €

à l'agent du trésor dont dépend la commune, Mme Dreclerc.

Il rappelle que le Conseil doit statuer sur le pourcentage à attribuer sur l'indemnité de conseil.

Les calculs sont faits à taux pleins mais le conseil peut moduler ce taux à la baisse en cas de grief.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- décide de verser une indemnité de conseil au
- taux de 100 % soit 398.35 € et une indemnité de confection budget de 45.73 €.

Pour : 8 contre : 1, Lorène Abba abstention : 2, Sylvie Berthet, Sylvie Paquet

3/ Vote du taux de la taxe d'aménagement :

Délibération fixant le taux et les exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale :

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331- 14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3%
- Cette délibération est reconduite de plein droit annuellement.
- De ne pas mettre en place d'exonérations facultatives pour l'instant.

Pour : 11 Contre : Abstention :

4/ vote des tarifs de la cantine 2015

Ce sujet est reporté au prochain conseil municipal.

5/ Divers :

A/ Compte rendu des travaux du chef-lieu

- Attente de mobiliers urbains (semaine 46)
- Grenailage de l'enrobé (semaine 45)

B/ Informations sur la demande de subvention (contrat de développement Rhône Alpes) CDRA pour les gîtes

- Subvention possible entre 6000 et 12000 € par gîte
- Proposition de missionner B. Fauge et A. Chatelain pour montage de dossier (isolations, toitures)
- Dossier à remettre début janvier 2015 au SMAPS

C/ réflexion sur la bibliothèque

- Présentation de différents scénarios
- Salle dédiée, chaleureuse.

Fin de séance : 22h00

A collection of handwritten signatures in blue ink, some of which are crossed out with a diagonal line. The signatures are written in a cursive style. Some legible names include 'Berthel', 'Roguel', 'Roche', 'M. Garavito', and 'Espuella'. There are also several abstract scribbles and a signature that appears to be 'J. Fauge'.